

2024

Observatoire des publics les plus éloignés de l'emploi

Les personnes en situation de handicap en Occitanie



Sommaire

<u>Les personnes en situation de handicap</u>	_____	p. 3
<u>La situation des personnes handicapées sur le marché du travail</u>	_____	p. 8
<u>La formation des travailleurs handicapés</u>	_____	p. 15
<u>Tendances et conjoncture</u>	_____	p. 26
<u>Chiffres clés</u>	_____	p. 29



Les personnes en situation de handicap

En France

En France, 2,9 millions de personnes bénéficient d'une reconnaissance administrative de handicap¹ chez les 15-64 ans en 2022 selon l'Insee, soit 7,1 % de cette classe d'âge. En suivant une définition du handicap plus large (soit l'ensemble des personnes ayant un problème de santé durable et ayant des difficultés depuis au moins six mois dans les activités quotidiennes), 6,5 millions de personnes sont concernées, soit 16 % des 15-64 ans. Ces proportions sont en progression depuis plusieurs années, en lien avec le vieillissement de la population française.

La participation au marché du travail est moins importante chez les personnes souffrant d'un handicap, le taux d'activité des 15-64 ans s'élevant à 44 % en 2022 parmi les bénéficiaires d'une reconnaissance administrative et 58 % en retenant la définition plus large du handicap. En regard, le ratio atteint 74 % pour l'ensemble de la population. Le taux d'emploi des personnes concernées est également plus faible (respectivement 38 et 52 %, contre 68 % pour l'ensemble de la population) et ces dernières sont plus souvent au chômage (respectivement 12 et 11 % d'entre elles, contre 7 % pour l'ensemble).

Taux d'activité, d'emploi et de chômage des personnes handicapées en 2022, en %

Source : Insee, Enquête emploi 2022 - Traitement Carif-Oref Occitanie

	Reconnaissance administrative de handicap	Limitation par handicap ou problème de santé durable	Ensemble de la population
Taux d'activité	44	58	74
Taux d'emploi	38	52	68
Taux de chômage	12	11	7
Effectifs (en milliers)	2 912	6 533	40 820

¹ Bénéficiaires d'une Reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH), de prestations liées au handicap (Allocation adulte handicapé (AAH), Prestation de compensation du handicap (PCH), pension d'invalidité, rente d'Incapacité permanente partielle (IPP)). Voir « Emploi, chômage, revenus du travail », édition 2023, Insee.

Les caractéristiques des personnes en emploi diffèrent assez significativement selon qu'elles sont affectées ou non par un handicap. Ainsi, les femmes paraissent surreprésentées parmi les personnes en situation de handicap au regard de l'ensemble de la population en emploi (entre 53 et 54 % selon la définition du handicap retenue, contre 49 % pour l'ensemble).

Par âge, les 50-64 ans sont de loin les plus concernés, puisqu'ils représentent un peu moins de la moitié des personnes en situation de handicap (quelle que soit la définition), contre moins d'un tiers de l'ensemble de la population. Dans le même temps, les plus jeunes sont relativement moins touchés : leur poids dans la population en situation de handicap est deux fois moins important que dans l'ensemble de la population.

Pour ce qui est des catégories socio-professionnelles, ce sont les moins qualifiées qui ressortent comme étant les plus confrontées au handicap. En effet, la surreprésentation des ouvriers et des employés est marquée, leur proportion s'inscrivant entre 5 et 9 points de plus que pour l'ensemble de la population. Pour les agriculteurs et les professions intermédiaires les mêmes ordres de grandeurs sont observés tandis que les cadres semblent être nettement moins concernés par le handicap. Enfin, le temps partiel est plus développé chez les personnes en situation de handicap, en lien notamment avec l'adaptation des horaires et des postes de travail.

Caractéristiques de la population handicapée en emploi en 2022, en %

Source : Insee, Enquête emploi 2022 - Traitement Carif-Oref Occitanie

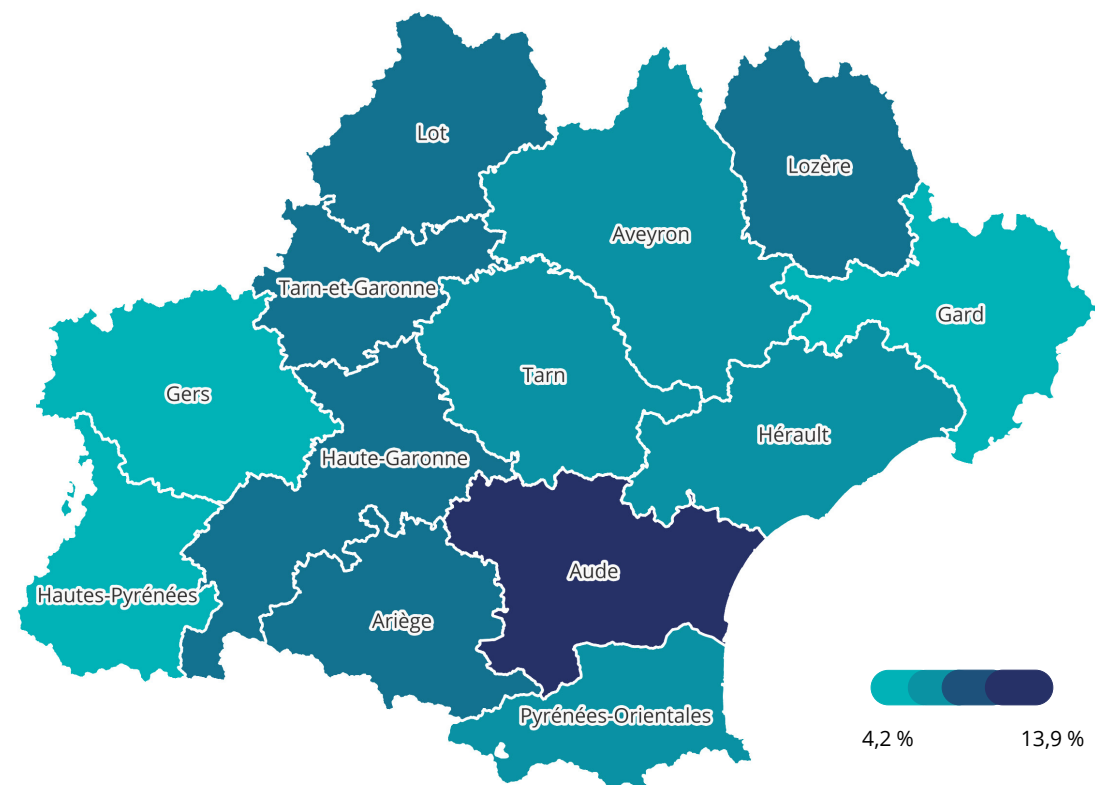
	Reconnaissance administrative de handicap	Limitation par handicap ou problème de santé durable	Population totale en emploi
Effectifs (en milliers)	1 118	3 393	27 816
Femmes	53	54	49
Hommes	47	46	51
15-24 ans	4	5	10
25-39 ans	19	21	34
40-49 ans	28	27	25
50-64 ans	49	47	31
Agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise	6	8	8
Cadres	10	14	22
Professions intermédiaires	22	22	25
Employés	35	31	26
Ouvriers	27	25	19
Temps complet	67	75	83
Temps partiel	33	25	17

En Occitanie

En Occitanie, le nombre de personnes parmi les 15-64 ans ayant une reconnaissance administrative de handicap et le nombre de personnes ayant un problème de santé durable et des difficultés depuis au moins six mois dans les activités quotidiennes ne sont pas connus. Différents indicateurs issus des Maisons départementales pour les personnes handicapées (MDPH) ou de l'enquête Vie quotidienne et santé de 2021 permettent cependant d'estimer le nombre de personnes concernées par un handicap.

Proportion des 20-64 ans bénéficiant d'une RQTH au 31/12/2022

Source : CNSA - Traitement Carif-Oref Occitanie



À la fin 2022, la part des 20-64 ans bénéficiant d'une RQTH est estimée à un peu moins de 8 % en Occitanie selon les MDPH, soit environ 260 000 personnes. La proportion s'inscrit entre 4,2 % dans le Gers et 13,9 % dans l'Aude. La Haute-Garonne concentre 27 % des personnes ayant au moins un droit RQTH ouvert, devant l'Hérault (21 %) et l'Aude (11 %).

Dans le même temps, un peu plus de 81 000 nouveaux droits RQTH ont été attribués en 2022 dans la région. Là encore, la majeure partie d'entre eux ont été attribués en Haute-Garonne (25 %), suivie par l'Hérault (21 %) et les Pyrénées-Orientales (11 %).

En 2021, l'enquête Vie quotidienne et santé a été réalisée par la DREES. Elle fait partie d'un dispositif² regroupant cinq enquêtes réalisées entre 2021 et 2025, qui ont pour objectif de « *mesurer le nombre de personnes en situation de handicap selon différentes définitions, de décrire leur état de santé et leurs conditions de vie, et d'analyser les difficultés qu'elles rencontrent dans la vie quotidienne et la participation à la vie sociale.* »

Selon cette enquête, 9,6 % des 25-59 ans en Occitanie déclarent bénéficier d'une reconnaissance administrative de handicap ou d'une perte d'autonomie, soit 1,5 point de plus que la moyenne nationale.

Dans la région, le taux le plus faible est enregistré en Haute-Garonne (8,3 %), le plus élevé dans le Tarn (12,4 %).

Cette enquête permet également d'estimer plus largement le nombre de personnes considérant avoir un handicap : c'est le cas pour 11,3 % des 25-59 ans dans la région, avec un point bas de 10,3 % en Haute-Garonne et un maximum de 14,0 % dans l'Aveyron.

Proportion des 25-59 ans ayant une reconnaissance administrative de handicap ou considérant avoir un handicap en 2021

Source : DREES, enquête Vie quotidienne et santé 2021 - Traitement Carif-Oref Occitanie

	Part des 25-59 ans ayant une reconnaissance administrative d'un handicap ou d'une perte d'autonomie en fonction de l'âge	Part des 25-59 ans considérant avoir un handicap en fonction de l'âge
Ariège	9,0 %	11,8 %
Aude	11,8 %	13,5 %
Aveyron	11,3 %	14,0 %
Gard	8,7 %	10,5 %
Haute-Garonne	8,3 %	10,3 %
Gers	10,5 %	10,8 %
Hérault	8,7 %	10,6 %
Lot	10,0 %	11,1 %
Lozère	10,3 %	12,2 %
Hautes-Pyrénées	10,3 %	12,2 %
Pyrénées-Orientales	11,7 %	13,2 %
Tarn	12,4 %	12,1 %
Tarn-et-Garonne	10,6 %	12,4 %
Occitanie	9,6 %	11,3 %

2 | Voir <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/le-dispositif-denquetes-autonomie-2021-2025>.

La situation des personnes handicapées sur le marché du travail

L'emploi des travailleurs handicapés

En France, les entreprises de plus de 20 salariés ont l'obligation d'employer des personnes en situation de handicap à hauteur d'au moins 6 % de leurs effectifs. Le décompte des bénéficiaires de l'Obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH) intègre les employés dont le poste « Exige des conditions d'aptitudes particulières » (Ecap) et les bénéficiaires âgés de 50 ans ou plus donnent lieu à une survalorisation^{3,4}.

En 2022 en Occitanie, environ 8 500 entreprises employant plus de 750 000 salariés sont assujetties à l'obligation d'emploi, ce qui représente la moitié des effectifs salariés du secteur privé dans la région.

3 | Voir <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/actualite/travailleurs-handicapes-une-declaration-simplifiee-et-de-nouvelles-regles-applicables>.

4 | Voir « L'emploi des travailleurs handicapés en Occitanie », Carif-Oref Occitanie, juin 2024.



Au total, près de 45 400 travailleurs handicapés sont présents dans ces entreprises en 2022, en hausse de 4,6 % sur un an (contre + 3 % pour la France). Une fois leur temps de travail pris en compte, ces derniers représentent environ 28 200 Équivalents temps plein (ETP). En effet, ces travailleurs sont plus souvent concernés par des emplois à temps partiel en raison de l'adaptation de leur poste de travail. Après comptabilisation des majorations pour les salariés concernés ayant 50 ans ou plus, il ressort que 36 000 ETP sont recensés, en progression de 1,6 % sur un an. Au final, le taux d'emploi direct après majoration se stabilise ainsi à 4,8 % en 2022, contre 4,5 % pour la France⁵.

Les entreprises assujetties et l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés

Source : Dares, DSN-Sismmo - Traitement Carif-Oref Occitanie

	2021 p	2022 p
Nombre d'entreprises assujetties	8 314	8 455
Effectifs de salariés dans l'ensemble des entreprises assujetties	739 442	752 352
Nombre théorique de travailleurs handicapés devant être employés	40 271	41 034
Part de l'obligation attendue dans les effectifs assujettis (en %)¹	5,4 %	5,5 %
Nombre de travailleurs handicapés employés en personnes physiques²	43 366	45 371
Nombre de travailleurs handicapés employés en Équivalent temps plein (ETP)³	27 782	28 209
Taux d'emploi direct en ETP (en %)	3,8 %	3,7 %
Nombre de travailleurs handicapés employés en ETP après majoration⁴	35 466	36 028
Taux d'emploi direct en ETP après majoration (en %)	4,8 %	4,8 %

1 Le taux de 6 % est théorique car, dans la pratique, l'arrondissement à l'unité inférieure fait baisser ce taux. Ainsi, par exemple, pour une assiette d'assujettissement de 33 salariés, le calcul est le suivant : $6 \% \times 33 = 1,98$. L'obligation est d'une unité, soit 3 % de l'assiette (c'est le cas limite).

2 Les salariés pris en compte sont ceux employés directement par les entreprises assujetties (c'est-à-dire hors ceux mis à disposition et hors stagiaires). Ils sont décomptés selon trois modes différents (en personnes physiques, en ETP ainsi qu'en ETP après majoration des travailleurs handicapés âgés d'au moins 50 ans).

3 Le décompte des travailleurs handicapés employés en équivalent temps plein s'effectue au prorata du temps réel de travail, du temps de présence dans l'année et de la durée de validité de la reconnaissance.

4 La majoration consiste à appliquer pour chaque travailleur handicapé âgé de 50 ans ou plus un coefficient de valorisation de 1,5 dans le calcul des effectifs des bénéficiaires de l'OETH. Par exemple, une personne ayant travaillé à 80 % à compter du 1^{er} juillet de l'année compte pour : $[0,8 \times (6/12)] \times 1,5 = 0,6$ équivalent temps plein.

p : provisoire.

Champ : entreprises du secteur privé et entreprises publiques à caractère industriel et commercial, de 20 salariés ou plus.

5 | Voir « L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés en 2022 », Dares, novembre 2023.

Par département, la situation est hétérogène, avec un taux d'emploi direct après majoration s'établissant entre 4,2 % dans l'Hérault et 6,2 % dans le Gers. L'évolution sur les dernières années apparaît également contrastée, avec une légère progression de l'indicateur dans six territoires, une stabilisation dans quatre autres départements et une baisse dans les trois derniers⁶.

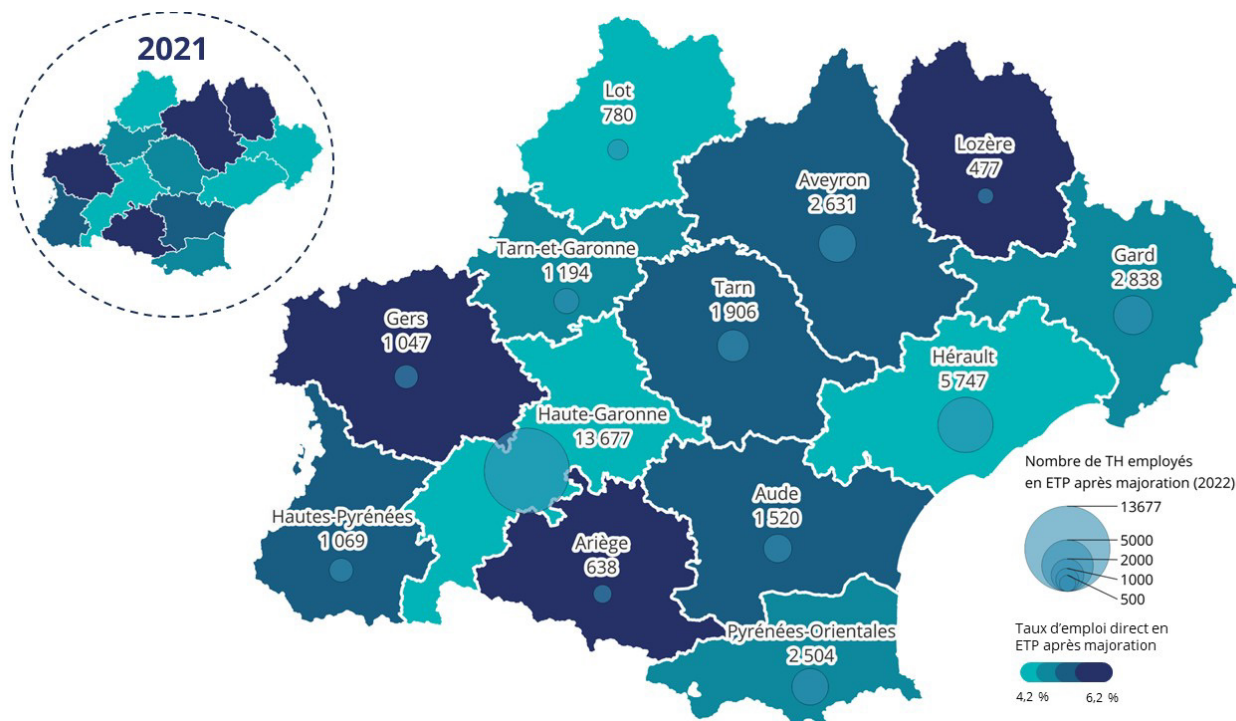
Pour ce qui est du nombre de travailleurs handicapés employés, la Haute-Garonne en concentre la majorité, suivie par l'Hérault et le Gard.

En 2021, le taux d'emploi direct majoré était généralement plus élevé dans les entreprises de grande taille. C'est un peu moins le cas en 2022, du fait d'une baisse du ratio pour les entreprises de 500 salariés ou plus (- 0,3 point, à 4,9 %) et d'une forte hausse pour celles de 250 à 499 salariés (+ 0,7 point, à 5,8 %)⁷.

Par secteur d'activité, des écarts importants existent également, que ce soit au niveau national ou régional. Ainsi, le taux d'emploi direct majoré est plus élevé dans l'Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (5,8 %) et l'Industrie (5,5 %), tandis qu'il est plus faible dans l'Information et communication (2,6 %). Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces différences : la pyramide des âges propre à chaque secteur (des salariés plus âgés sont plus susceptibles d'être concernés par un handicap), la répartition sectorielle des entreprises selon leur taille ou encore la présence plus ou moins importantes d'emplois spécifiques à certains secteur (Ecap)⁸.

Travailleurs handicapés en ETP et taux d'emploi après majoration en 2022

Source : Dares, DSN-Sismmo – Traitement Carif-Oref Occitanie



6 | Pour plus de détail, voir « L'emploi des travailleurs handicapés en Occitanie », Carif-Oref Occitanie, juin 2024.

7 | Ibid.

8 | Ibid.

Les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi

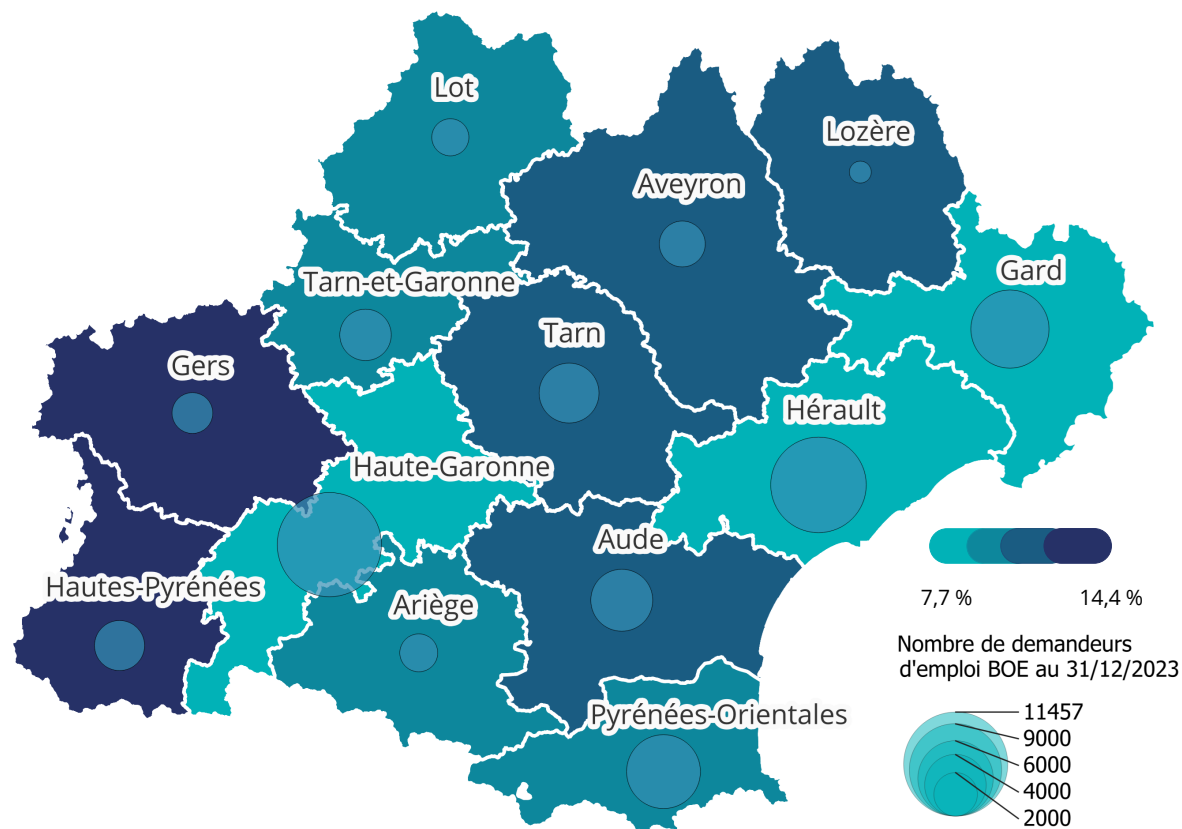
Fin 2023, un peu plus de 54 000 demandeurs d'emploi sont Bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) en Occitanie. Ils progressent de 6,2 % sur un an, après plusieurs années de stabilisation à un niveau particulièrement bas. Dans le même temps, le nombre total de demandeurs d'emploi augmente de façon plus modérée (+ 1,1 %).

Au niveau départemental, le nombre de demandeurs d'emploi BOE s'accroît plus fortement que l'ensemble des inscrits sur tous les territoires - seul le Lot enregistrant une légère baisse sur un an. Les Pyrénées-Orientales (+ 10,9 %), l'Hérault (+ 9,7 %) et le Tarn-et-Garonne (+ 8,5 %) sont particulièrement concernés.

Les BOE représentent un peu moins de 10 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi dans la région, proportion supérieure d'un point à la moyenne nationale. Des disparités départementales marquées apparaissent, avec une proportion relativement plus élevée dans le Gers et les Hautes-Pyrénées (14 %) et des territoires moins concernés comme l'Hérault (8 %), la Haute-Garonne et le Gard (9 %).

Proportion de demandeurs d'emploi BOE au 31/12/2023

Source : France Travail - Traitement Carif-Oref Occitanie



Parmi les Demandeurs d'emploi BOE (DE BOE), les moins diplômés, les moins qualifiés, les 50 ans et plus sont nettement surreprésentés par rapport à l'ensemble des demandeurs d'emploi. Ce constat est valable dans l'ensemble des départements, même si les écarts peuvent être plus ou moins marqués selon les caractéristiques de la population de chaque territoire.

En Occitanie, la part des 50 ans et plus parmi les DE BOE est proche du double de celle observée pour l'ensemble (53 % contre 28 %). C'est notamment le cas du Lot (58 %) et de l'Aude (57 %). La Haute-Garonne fait figure d'exception, avec un ratio nettement inférieur à la moyenne régionale (47 %). Inversement, les plus jeunes sont relativement peu concernés, puisqu'ils ne regroupent que 5 % des DE BOE.

Par niveau de diplôme, l'écart entre les demandeurs d'emploi et les seuls BOE est également marqué. Ainsi, 58 % d'entre eux n'ont pas le Bac, proportion qui ressort à 44 % tous publics confondus. Le Tarn-et-Garonne affiche la part la plus élevée, avec 64 % des DE BOE qui n'ont pas le Bac. En Haute-Garonne, ils sont 51 %, une courte majorité. Pour ce qui est du niveau de qualification, les catégories socioprofessionnelles les plus représentées sont les ouvriers et employés, avec 91 % des DE BOE dans la région, soit 10 points de plus que pour l'ensemble des demandeurs d'emploi. La proportion atteint respectivement 88 et 89 % en Haute-Garonne et dans l'Hérault, tandis qu'elle s'élève à 95 % en Lozère.



Caractéristiques des demandeurs d'emploi BOE au 31/12/2023

Source : France Travail - Traitement Carif-Oref Occitanie

	Nombre de DE BOE	Évolution 31/12/2022-31/12/2023	Proportion de DE BOE parmi l'ensemble des DE	Part de DE BOE de moins de 26 ans	Part de DE BOE de plus de 50 ans	Part de femmes parmi les DE BOE	Part des DE BOE ouvriers ou employés	Part des DE BOE de niveau de diplôme inférieur au Bac
Ariège	1 521	+ 4,8 %	10,8 %	4 %	56 %	51 %	91 %	60 %
Aude	4 051	+ 3,3 %	11,3 %	4 %	57 %	53 %	91 %	62 %
Aveyron	2 225	+ 6,7 %	12,4 %	5 %	52 %	51 %	94 %	61 %
Gard	6 450	+ 5,8 %	8,7 %	4 %	55 %	51 %	91 %	62 %
Haute-Garonne	11 457	+ 6,0 %	9,0 %	6 %	47 %	53 %	88 %	51 %
Gers	1 758	+ 2,4 %	14,4 %	4 %	56 %	54 %	92 %	62 %
Hérault	9 632	+ 9,7 %	7,7 %	5 %	53 %	51 %	89 %	55 %
Lot	1 459	- 1,2 %	10,8 %	3 %	58 %	50 %	92 %	61 %
Lozère	509	+ 5,6 %	12,1 %	4 %	53 %	49 %	95 %	61 %
Hautes-Pyrénées	2 644	+ 0,0 %	13,6 %	4 %	54 %	54 %	92 %	62 %
Pyrénées-Orientales	5 756	+ 10,9 %	10,4 %	4 %	55 %	51 %	93 %	60 %
Tarn	3 785	+ 3,8 %	11,9 %	5 %	54 %	51 %	91 %	60 %
Tarn-et-Garonne	2 792	+ 8,5 %	10,9 %	4 %	52 %	54 %	93 %	64 %
Occitanie	54 039	+ 6,2 %	9,7 %	5 %	53 %	52 %	91 %	58 %

La formation des travailleurs handicapés

Le profil des demandeurs d'emploi ayant suivi une formation

Le profil des demandeurs d'emploi BOE bénéficiant d'une formation est logiquement similaire au profil des personnes en situation de handicap. Quel que soit le financeur de la formation, les stagiaires sont ainsi relativement plus âgés et moins diplômés, aucune spécificité n'étant observée en ce qui concerne la répartition entre les femmes et les hommes.

La part des personnes âgées de 50 ans ou plus atteint ainsi 35 % dans les entrées en formation de BOE financées par France Travail, soit 20 points de plus que pour l'ensemble des publics. Les proportions et les écarts sont du même ordre de grandeur pour les formations financées par la Région (36 % contre 14 %) et le CPF (42 % contre 20 %).

Entre 49 et 57 % des entrées en formation de BOE concerne des stagiaires dont le niveau de diplôme est inférieur au Bac, contre des ratios s'élevant entre 38 et 44 % pour l'ensemble des publics.

Caractéristiques des demandeurs d'emploi entrés en formation en 2022 par financeur

Source : France Travail - Traitement Carif-Oref Occitanie

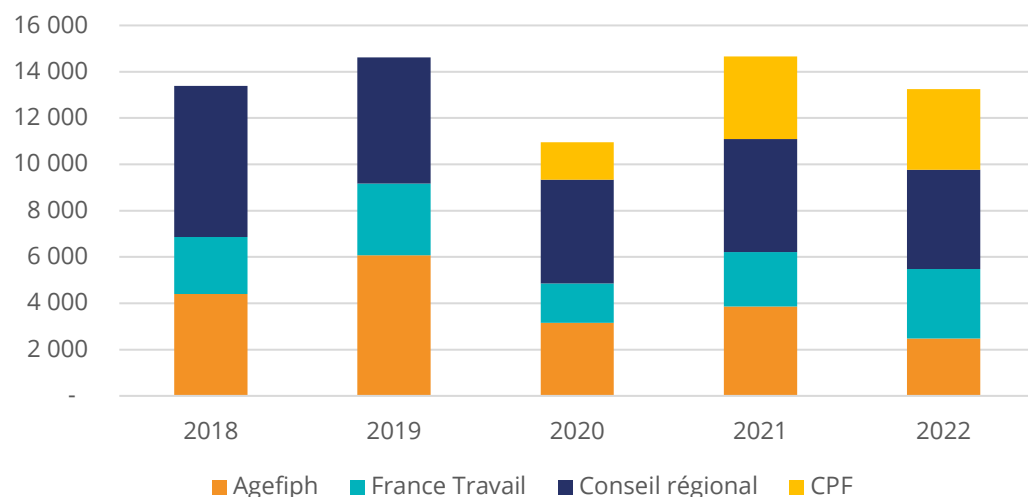
	France Travail		Région		CPF	
	BOE	Ensemble	BOE	Ensemble	BOE	Ensemble
Femmes	52 %	51 %	53 %	55 %	50 %	51 %
Moins de 30 ans	14 %	35 %	15 %	43 %	9 %	28 %
50 ans et plus	35 %	16 %	36 %	14 %	42 %	20 %
Niveau de diplôme < Bac	49 %	38 %	57 %	44 %	52 %	40 %

Les entrées en formation des Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'Obligation d'emploi (DE BOE)

Environ 13 000 entrées en formation de demandeurs d'emploi en situation de handicap ont été enregistrées en 2022⁹, soit une baisse de l'ordre de 10 % sur un an. Ce résultat correspond au nombre moyen d'entrées de DE BOE enregistré sur la période 2018-2022. Dans le même temps, le nombre d'entrées en formation tous publics confondus a fortement progressé au cours des dernières années (notamment sous l'effet de la montée en puissance du Compte personnel de formation (CPF)), ce qui se traduit par un recul de la part relative des entrées de DE BOE : celle-ci est passée de 18 % en 2018-2019 à 11 % en 2021-2022.

Entrées en formation de DE BOE par financeur

Sources : Agefiph, France Travail - Traitement Carif-Oref Occitanie



D'autres facteurs peuvent également expliquer ce recul. Ainsi, alors que le nombre d'entrées en formation financées par France Travail et le CPF a évolué de façon dynamique ces dernières années, une baisse a été enregistrée du côté du Conseil régional, lequel finance historiquement relativement plus de formations destinées aux personnes en situation de handicap, et de l'Agefiph.

9 | Les résultats présentés dans cette page constituent une estimation. En effet, l'agrégation des entrées en formation selon le financeur peut se traduire par un certain nombre de doubles comptes du fait de financements multiples non comptabilisés.

Les entrées en formation financées par l'Agefiph

En 2022, un peu moins de 2 500 entrées en formation de demandeurs d'emploi en situation de handicap ont été financées par l'Agefiph. L'organisme ne finançant que des formations destinées aux personnes en situation de handicap, celles-ci sont dites de « droit spécifique ». En baisse de 36 % sur un an, elles s'inscrivent au niveau le plus bas depuis plusieurs années.

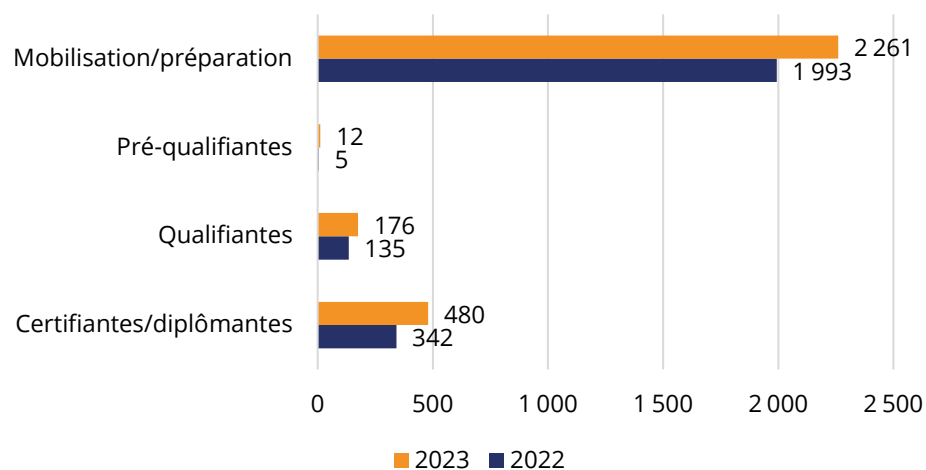
Cette évolution provient de la contraction de 42 % du nombre d'entrées en mobilisation/préparation, lesquelles représentent désormais environ 80 % des entrées financées par l'Agefiph (- 10 points sur un an). Dans le même temps, les entrées en formation préqualifiantes demeurent marginales tandis que le poids des entrées en formation qualifiantes ou certifiantes progresse (respectivement 5 et 14 % de l'ensemble).

Selon des premiers résultats pour 2023, un rebond est enregistré quel que soit l'objectif de la formation financée. Ainsi, un peu moins de 3 000 entrées en formation sont comptabilisées, soit une progression de 18 %. Si la hausse est modérée pour les formations en mobilisation/préparation (+ 13 %), elle est particulièrement marquée pour les formations certifiantes (+ 40 %), de sorte que celles-ci représentent désormais 16 % du total.



Entrées en formation de demandeurs d'emploi financées par l'Agefiph par objectif

Source : Agefiph - traitement Carif-Oref Occitanie



Les entrées en formation financées par France Travail

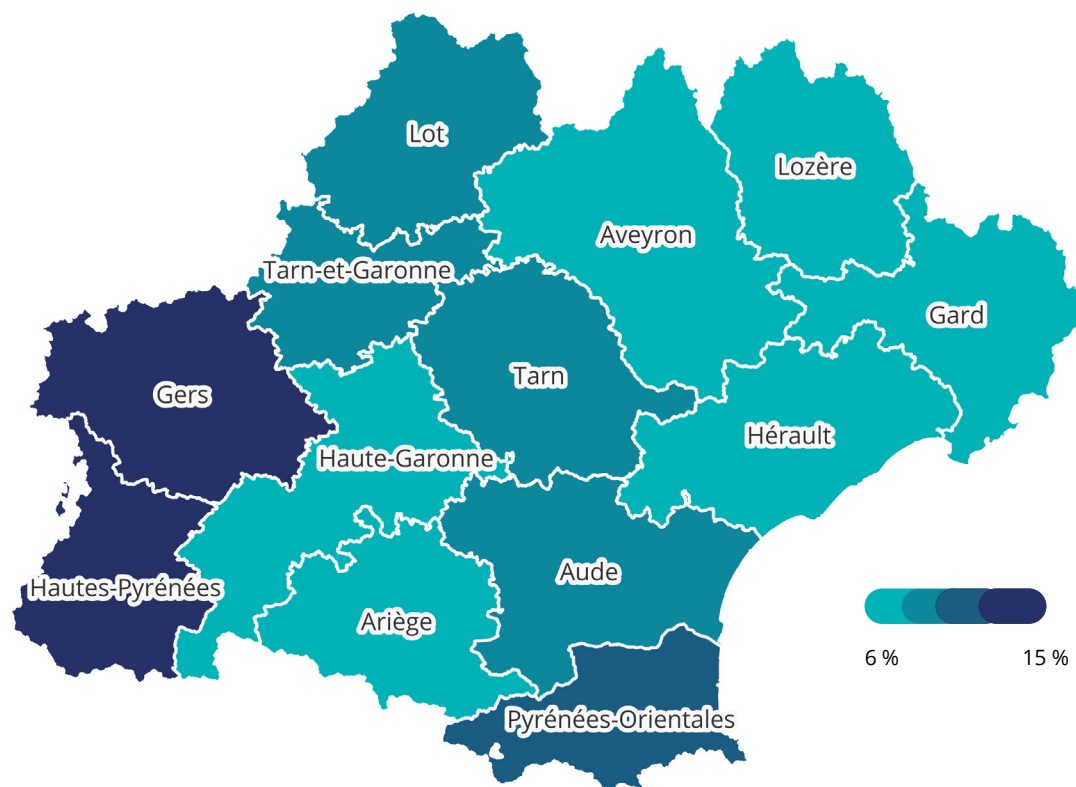
France Travail a financé un peu plus de 35 000 entrées en formation en 2022, dont 3 000 pour les BOE. En augmentation de respectivement 7 et 27 %, le nombre d'entrées atteint un point haut depuis 2019 et approche même le record d'avant la crise sanitaire et la montée en puissance du CPF pour les seules entrées de BOE. Au final, la proportion d'entrées concernant des BOE atteint ainsi 8 %, soit un point de plus que l'année précédente.

Par département, la hausse du nombre d'entrées de DE BOE est généralisée, s'établissant entre + 7 % dans l'Hérault et + 75 % dans le Lot, la Lozère faisant figure d'exception avec une stabilisation (avec toutefois de faibles effectifs dans ces deux derniers). La situation est globalement plus favorable que pour l'ensemble des publics, certains territoires affichant une baisse, comme la Haute-Garonne (- 2 %), les Hautes-Pyrénées (- 13 %) et le Gers (- 6 %).

Par conséquent, le poids des entrées de DE BOE se renforce dans la majorité des départements. Il progresse ainsi notamment de 4 points dans le Gers (à 15 %) et les Hautes-Pyrénées (13 %) et de 3 points dans les Pyrénées-Orientales (à 11 %), le Lot (9 %) et le Tarn-et-Garonne (10 %).

Part des entrées en formation de DE BOE financées par France Travail en 2022

Source : France Travail - Traitement Carif-Oref Occitanie



Les formations financées par France Travail sont en grande partie des certifications (23 % d'entre elles), des formations professionnalisantes (25 %) ou des adaptations au poste de travail (27 %). C'est également le cas pour les DE BOE, avec respectivement 31 %, 25 % et 20 % d'entrées en formation. Le dispositif d'Aide individuelle à la formation (AIF) est le plus mobilisé, que ce soit pour l'ensemble des publics (60 %) ou les seuls BOE (68 %). Les Actions de formation préalables au recrutement (AFPR) constituent le deuxième dispositif le plus utilisé tous publics confondus (17 % des entrées en 2022), devant les Actions de formation conventionnées (14 %). Pour les seuls BOE ces dernières sont légèrement plus nombreuses que les AFPR (12 % contre 11 %).

Les secteurs des formations suivies sont similaires pour les BOE et l'ensemble des demandeurs d'emploi, les quatre principaux regroupant 70 % des entrées quel que soit le public. Le secteur Échange et gestion concentre le tiers des entrées, en lien avec le nombre important de formations en conduite automobile suivies. Viennent ensuite les secteurs des Services aux personnes, de l'Information-communication et de la Formation générale, lettres et langues, lesquels regroupent entre 10 et 14 % des entrées, que ce soit pour les BOE ou l'ensemble.



Les entrées en formation financées par la Région Occitanie

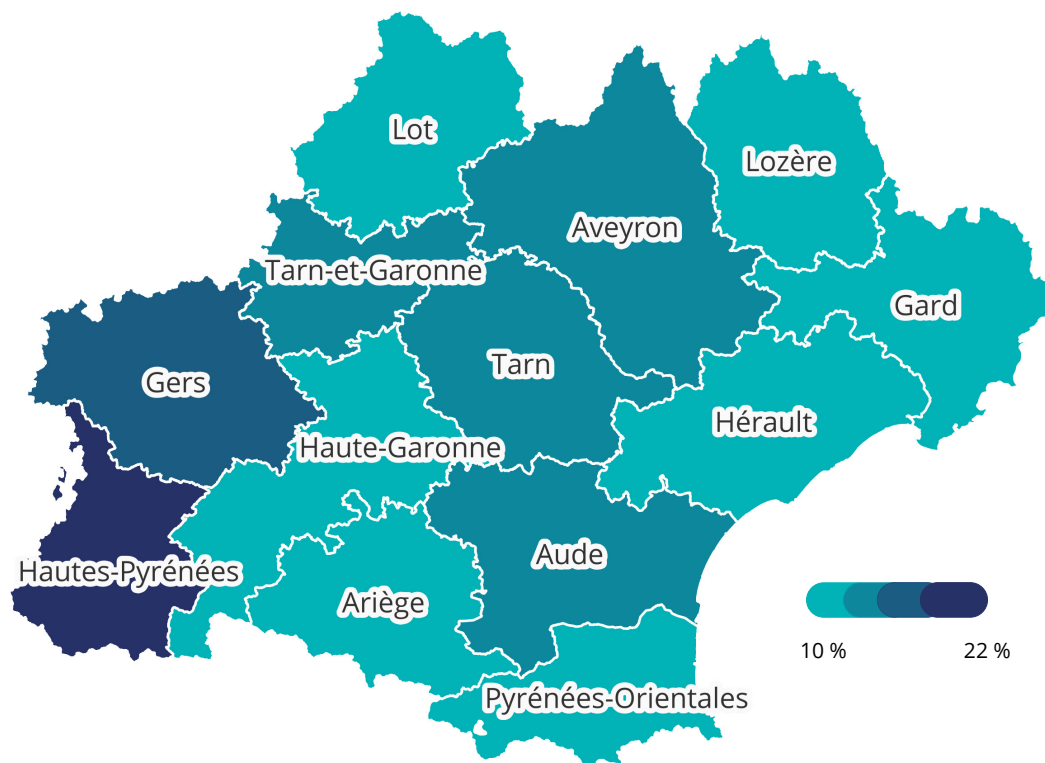
Le nombre d'entrées en formation de demandeurs d'emploi financées par la Région Occitanie est ressorti à environ 34 000 en 2022, résultat en baisse de 18 % sur un an. Dans le même temps, le nombre d'entrées concernant des BOE a atteint 4 300, affichant un recul un peu plus modéré de 12 % par rapport à 2021.

Tous publics confondus, le repli est généralisé à l'ensemble des départements, de façon plus ou moins marquée. Ainsi, la diminution du nombre d'entrées est limitée à 6 % dans le Gers et atteint jusqu'à 31 % dans le Tarn-et-Garonne. Pour les seuls BOE, la situation est plus hétérogène. En effet, si la baisse concerne dix départements, s'établissant entre - 8 % dans les Hautes-Pyrénées et - 38 % dans le Tarn-et-Garonne, pour deux territoires une stabilisation est enregistrée (l'Ariège et le Gard) et une progression est observée dans le Gers (+ 22 %).

Ces évolutions se traduisent par une progression moyenne de la part des BOE dans les entrées en formation financées par la Région de 12 à 13 %. Ce ratio augmente ou reste inchangé dans la majorité des départements, notamment dans le Gers (+ 4 points, à 17 %) et les Hautes-Pyrénées (+ 2 points, à 22 %). En parallèle, il diminue en particulier dans l'Aveyron et le Tarn-et-Garonne (- 2 points, à respectivement 13 et 14 %).

Part des entrées en formation de DE BOE financées par la Région Occitanie en 2022

Source : France Travail - Traitement Carif-Oref Occitanie



Les éléments fournis par la Région Occitanie sur les stagiaires ayant suivi une formation du Plan régional de formation (PRF), c'est-à-dire financée par la Région Occitanie permettent une analyse approfondie des formations suivies.

En 2022, près de 60 % des entrées en formation concernent le dispositif Qualif pro, le dispositif Projet pro regroupant 25 % du total, suivi par Lectio (7 %), les autres dispositifs concentrant chacun moins de 3 % des entrées¹⁰. Pour les seuls stagiaires en situation de handicap¹¹, le dispositif Projet pro concerne 46 % des entrées, devant Qualif pro (44 %) et Lectio (6 %). Ce public est principalement dirigé vers des formations professionnalisantes, contrairement à l'ensemble des stagiaires, lesquels suivent majoritairement des formations qualifiantes.

En ce qui concerne les filières de formation suivies, des différences significatives apparaissent entre les deux publics. Si la filière Formations d'insertion concentre 36 % des entrées en formation, le ratio atteint 54 % pour les seuls stagiaires en situation de handicap. Les formations en Gestion, administration arrivent en deuxième position, avec 9 % des entrées de l'ensemble des publics et 13 % pour les seuls stagiaires concernés par un handicap. De façon générale, les filières des formations suivies sont plus diversifiées pour l'ensemble des stagiaires et la répartition des entrées est un peu plus équilibrée. En effet, 72 % des entrées en formation de stagiaires en situation de handicap sont regroupées dans les trois principales filières, contre 52 % pour l'ensemble des publics.

Environ 9 formations suivies sur 10 vont à leur terme, les autres étant interrompues de façon anticipée (abandon, reprise d'emploi, autre formation), que ce soit pour l'ensemble des stagiaires ou ceux en situation de handicap.



10 | Le Plan régional de formation financé par la Région Occitanie regroupe plusieurs dispositifs s'adressant à divers publics et proposant divers objectifs : Qualif pro, Projet pro, Avenir, ForPro sup, Écoles de la 2^{ème} chance, etc.

11 | La part de stagiaires du PRF en situation de handicap n'est pas exactement connue. En effet, si 10 % des stagiaires déclarent avoir un handicap, la situation n'est pas connue pour 24 % des stagiaires. Les résultats présentés ici constituent donc une approximation de la réalité.

Les entrées en formation financées par le CPF

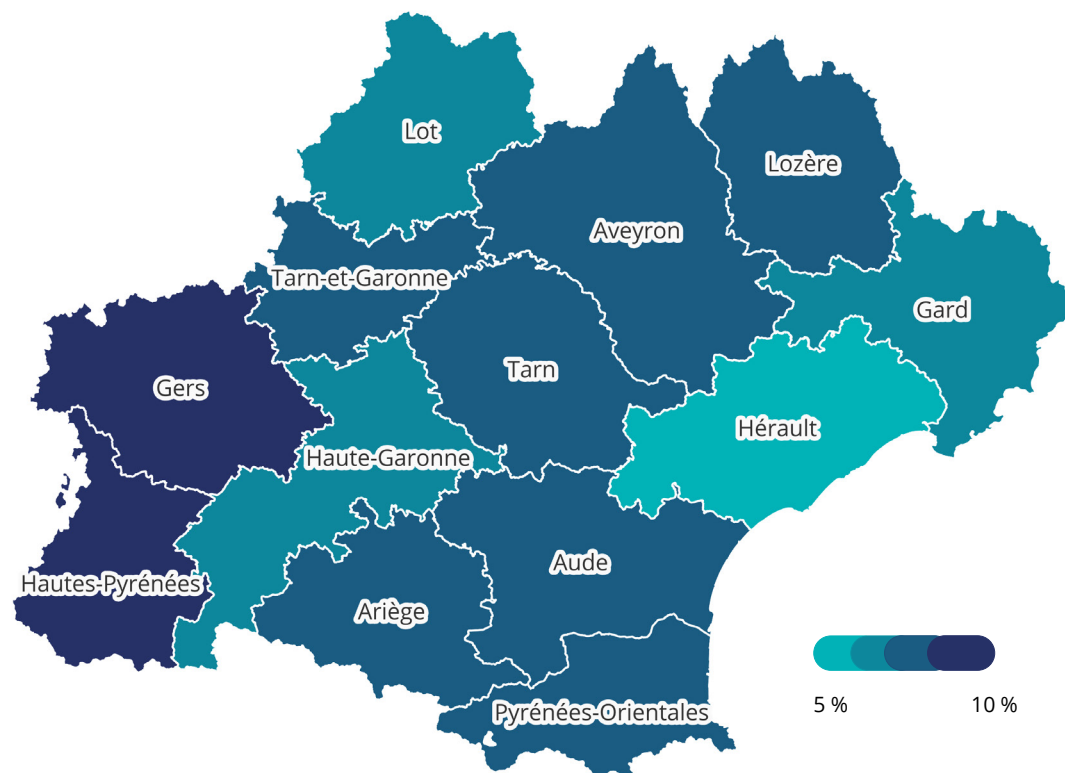
Après un démarrage très dynamique en 2020 et une forte progression en 2021, le recours au CPF a marqué le pas en 2022, phénomène observé au niveau national comme en région. Cette année-là, un peu plus de 54 000 entrées en formation de demandeurs d'emploi ont été financées via ce canal en Occitanie, résultat en repli de 7 % sur un an. En ce qui concerne les seuls BOE, près de 3 500 entrées ont bénéficié du financement du CPF, soit 2 % de moins que l'année précédente.

Que ce soit pour l'ensemble des publics ou pour les seuls BOE, le repli du nombre d'entrées en formation de demandeurs d'emploi financées par le CPF est particulièrement important en Haute-Garonne et dans l'Hérault (respectivement - 14 et - 11 % pour l'ensemble et - 7 et - 11 % pour les BOE), deux territoires qui concentrent près de 50 % du total. Ailleurs la situation est plus nuancée. Ainsi, la baisse du nombre d'entrées global ressort à - 7 % dans le Gard, - 6 % dans le Tarn-et-Garonne et - 5 % dans les Hautes-Pyrénées alors qu'une hausse est enregistrée dans l'Aveyron (+ 6 %), l'Ariège et le Gers (+ 2 %). En ce qui concerne les BOE, seul le département de l'Aude connaît également une baisse (- 4 %). Dans le même temps, de fortes progressions sont observées dans les Hautes-Pyrénées et le Tarn-et-Garonne (+ 13 %), les Pyrénées-Orientales (+ 9 %) ou l'Aveyron (+ 8 %).

Au final, les entrées en formation de BOE représentent 6 % des entrées financées par le CPF (entre 5 % dans l'Hérault et 10 % dans le Gers et les Hautes-Pyrénées), proportion relativement faible par rapport aux autres canaux de financement.

Part des entrées en formation de DE BOE financées par le CPF en 2022

Source : France Travail - Traitement Carif-Oref Occitanie



Tous publics confondus, les certifications représentent 47 % des entrées en formation financées par le CPF en 2022, proportion proche de celle observée en 2021. Les formations professionnalisantes regroupent quant à elles 41 % du total, suivies par les formations préqualifiantes (12 %). La répartition est relativement similaire pour ce qui est des formations suivies par les seuls BOE (respectivement 44 %, 43 % et 13 %).

Les secteurs de formation les plus suivis lorsque le financement provient du CPF sont similaires à ce qui est observé pour les formations financées par France Travail. Ainsi, les formations de secteur Échange et gestion représentent 43 % des entrées pour l'ensemble des publics et 37 % pour les BOE. Les secteurs de l'Information, communication et Formation générale, lettres et langues arrivent en deuxième et troisième position, regroupant 17 et 13 % des entrées chez les BOE et 11 et 15 % pour l'ensemble des publics.



L'insertion après une formation

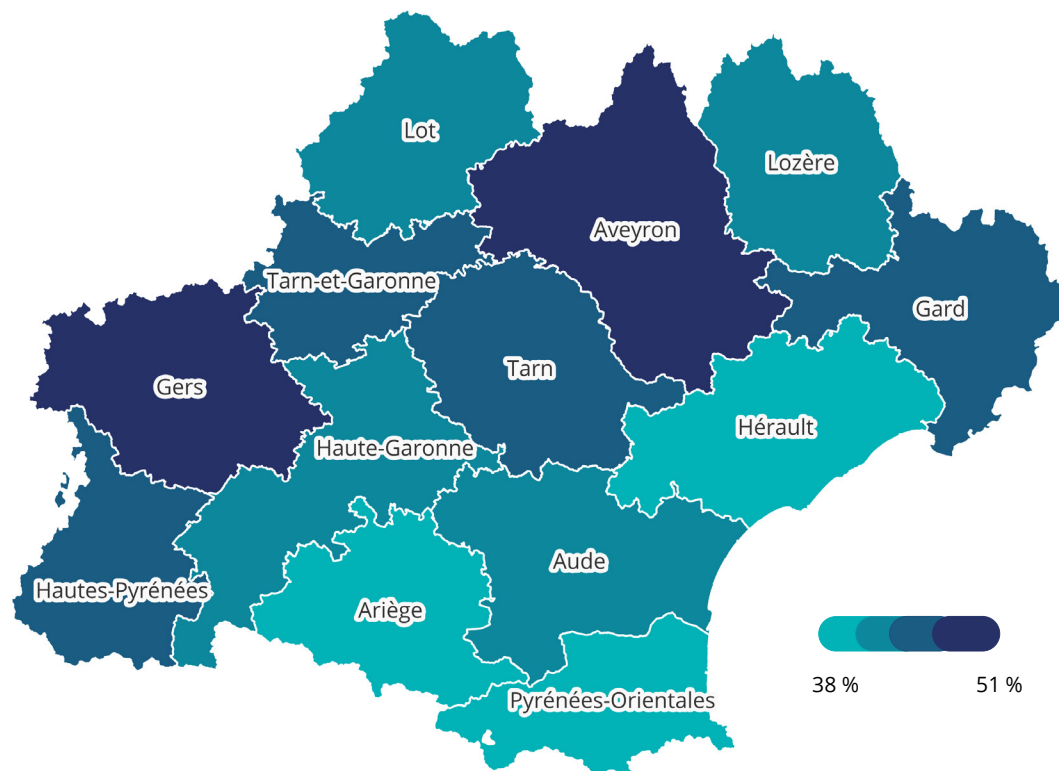
L'insertion des DE BOE après une formation est en général plus faible que pour l'ensemble des demandeurs d'emploi. En 2022, le taux de retour à l'emploi six mois après une formation prescrite par France Travail est ressorti à 55 % tous publics confondus (- 2 points sur un an), contre 42 % pour les BOE (- 5 points sur un an). Le repli par rapport à 2021 du taux d'insertion est observé dans l'ensemble des départements, quel que soit le public.

L'insertion à six mois des BOE est inférieure de 11 à 13 points au ratio enregistré pour l'ensemble des demandeurs d'emploi dans la région ces dernières années. Selon les territoires, l'écart est plus ou moins prononcé, atteignant 16 points dans l'Ariège (38 % contre 54 %) et l'Hérault (39 % contre 55 %). Il est le plus faible dans le Gard (44 % contre 54 %).

L'accès à l'emploi durable (CDI ou CDD long) à six mois n'est observé que pour 22 % des DE BOE (- 2 points sur un an), en baisse dans la majorité des départements, à l'exception de l'Aude, de l'Aveyron et du Gard.

Insertion à 6 mois des DE BOE après une formation prescrite par France Travail en 2022

Source : France Travail - Traitement Carif-Oref Occitanie



Tendances et conjoncture

Le handicap dans la population active

Le nombre de personnes concernées par un handicap augmente depuis plusieurs années, que ce soit dans la région Occitanie ou sur l'ensemble du territoire national. Ce phénomène est en grande partie lié à des facteurs structurels.

En effet, selon l'IGAS¹², le vieillissement constitue l'une des premières causes de développement du handicap, la prévalence du handicap atteignant son maximum entre 55 et 59 ans. La poursuite du vieillissement de la population - déjà à l'œuvre depuis de nombreuses années - conjuguée à l'augmentation de l'âge de départ à la retraite, seraient de nature à soutenir l'accroissement de la présence du handicap dans la population en âge de travailler.

Dans le même temps, la proportion de personnes atteintes de maladie chronique progresse de façon régulière, l'ensemble des classes d'âge étant concernées, les plus jeunes de façon toutefois un peu moins marquée. Ainsi, en 2022 en France, 24 % des 55-59 ans et 29 % des 60-64 ans sont suivis dans le cadre d'affection de longue durée (+ 3 points par rapport à 2014)¹³.

De plus, le développement des problèmes de santé psychique est également de nature à accroître le nombre de situations de handicap. Selon le rapport de l'IGAS, « *la prévalence des pathologies psychiques est la plus importante entre 35 et 65 ans* », soit au moment de la vie active des individus. Selon le ministère de la Santé, la santé mentale des Français s'est fortement dégradée depuis la crise sanitaire¹⁴. C'est notamment le cas pour les épisodes dépressifs, dont la prévalence a particulièrement augmenté chez les jeunes adultes.

12 | Inspection générale des affaires sociales (IGAS), Rapport thématique 2019-2020, Handicaps et emploi.

13 | Source : Cnam-DSES, Insee - Estimations Carif-Oref Occitanie.

14 | Ministère de la Santé et de la Prévention, Santé mentale et psychiatrique, Synthèse du bilan de la feuille de route, état d'avancement au 3 mars 2023.

L'Occitanie se distingue d'ores-et-déjà par un vieillissement marqué de la population dans certains départements. En 2021, l'indice de vieillissement¹⁵ atteint 167 dans le Lot, 142 dans le Gers et 140 dans l'Aveyron. Parmi les 20 départements français où l'indicateur est le plus élevé, 7 se situent en Occitanie.

La population active affiche également un vieillissement marqué dans la région, avec une part des 55-64 ans de 17 % en 2021 contre 15 % en 2015 et 12 % en 2010. Selon les projections réalisées par l'Insee au niveau national¹⁶, la part des 55 ans ou plus dans la population active, qui s'établit à 18,3 % en 2021, continuerait à progresser à l'horizon 2070. De 20 % en 2030, elle augmenterait à 21 % en 2040 et jusqu'à 23 % en fin de prévision. Les réformes des retraites passées (la réforme de 2023 n'est cependant pas intégrée dans le modèle de prévision) contribueraient significativement à cet accroissement, en lien avec la progression marquée du taux d'activité des 60-64 ans (+ 20 points attendus entre 2021 et 2040).

Dans ce contexte, les situations favorables au développement de handicap seraient plus nombreuses dans les années à venir, accentuant d'autant plus les besoins d'accompagnement de ce public.



15 | L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire ; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées. Voir « Portrait socioéconomique de l'Occitanie », édition 2023, Carif-Oref Occitanie.

16 | Insee, « Emploi, chômage, revenus du travail », Édition 2022.



Chiffres clés

- **8 %** des 20-64 ans bénéficient d'une RQTH en Occitanie en 2022, soit **260 000** personnes
 - 81 000 nouveaux droits ont été accordés en 2022 dans la région
- Près de **45 400** personnes en situation de handicap occupent un emploi en Occitanie en 2022, soit environ **36 000** ETP
 - Le taux d'emploi en ETP après majoration s'inscrit ainsi à 4,8 %
- **54 000** demandeurs d'emploi sont bénéficiaires de l'obligation d'emploi en Occitanie fin 2022, soit environ **10 %** de l'ensemble des demandeurs d'emploi
 - Les plus de 50 ans, les ouvriers et employés, les personnes ayant un niveau de formation inférieur au Bac sont surreprésentées
- Environ **13 000** entrées en formation de demandeurs d'emploi BOE en 2022
 - Le taux de retour à l'emploi 6 mois après une formation prescrite par France Travail ressort à 42 % pour les DE BOE

Observatoire des publics les plus éloignés de l'emploi – Les personnes en situation de handicap en Occitanie

Directeur de publication : Pierre MONVILLE
Rédaction : Clément SANTINON
Réalisation : Carif-Oref Occitanie
Date de publication : Septembre 2024

